

Cote du document: EB 2017/122/R.10
Point de l'ordre du jour: 6 b) ii)
Date: 10 novembre 2017
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du Président

Proposition de prêt à la République du Kenya pour le Programme de développement de l'aquaculture

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Hani Abdelkader Elsadani
Directeur de pays
Division Afrique orientale et australe
téléphone: +254 (0) 20 762 1028;
+254 (0) 709 02 1028
courriel: h.elsadani@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner
Chef de l'Unité
des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2974
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-deuxième session
Rome, 11-12 décembre 2017

Pour: Approbation

Table des matières

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Sigles et acronymes | ii |
| Carte de la zone du programme | iii |
| Résumé du financement | iv |
| Recommandation pour approbation | 1 |
| I. Contexte stratégique et justification | 1 |
| A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural | 1 |
| B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats | 2 |
| II. Description du programme | 3 |
| A. Zone d'intervention et groupe cible | 3 |
| B. Objectif de développement du programme | 3 |
| C. Composantes/résultats | 3 |
| III. Exécution du programme | 4 |
| A. Approche | 4 |
| B. Cadre organisationnel | 4 |
| C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs | 5 |
| D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance | 5 |
| E. Supervision | 7 |
| IV. Coût, financement et avantages du programme | 7 |
| A. Coût du programme | 7 |
| B. Financement du programme | 8 |
| C. Résumé des avantages et analyse économique | 8 |
| D. Durabilité | 9 |
| E. Identification et atténuation des risques | 9 |
| V. Considérations d'ordre institutionnel | 10 |
| A. Respect des politiques du FIDA | 10 |
| B. Alignement et harmonisation | 10 |
| C. Innovations et reproduction à plus grande échelle | 11 |
| D. Participation à l'élaboration des politiques | 11 |
| VI. Instruments et pouvoirs juridiques | 11 |
| VII. Recommandation | 11 |
| Appendices | |
| I. Negotiated financing agreement (Accord de financement négocié) | 1 |
| II. Logical framework (Cadre logique) | 11 |

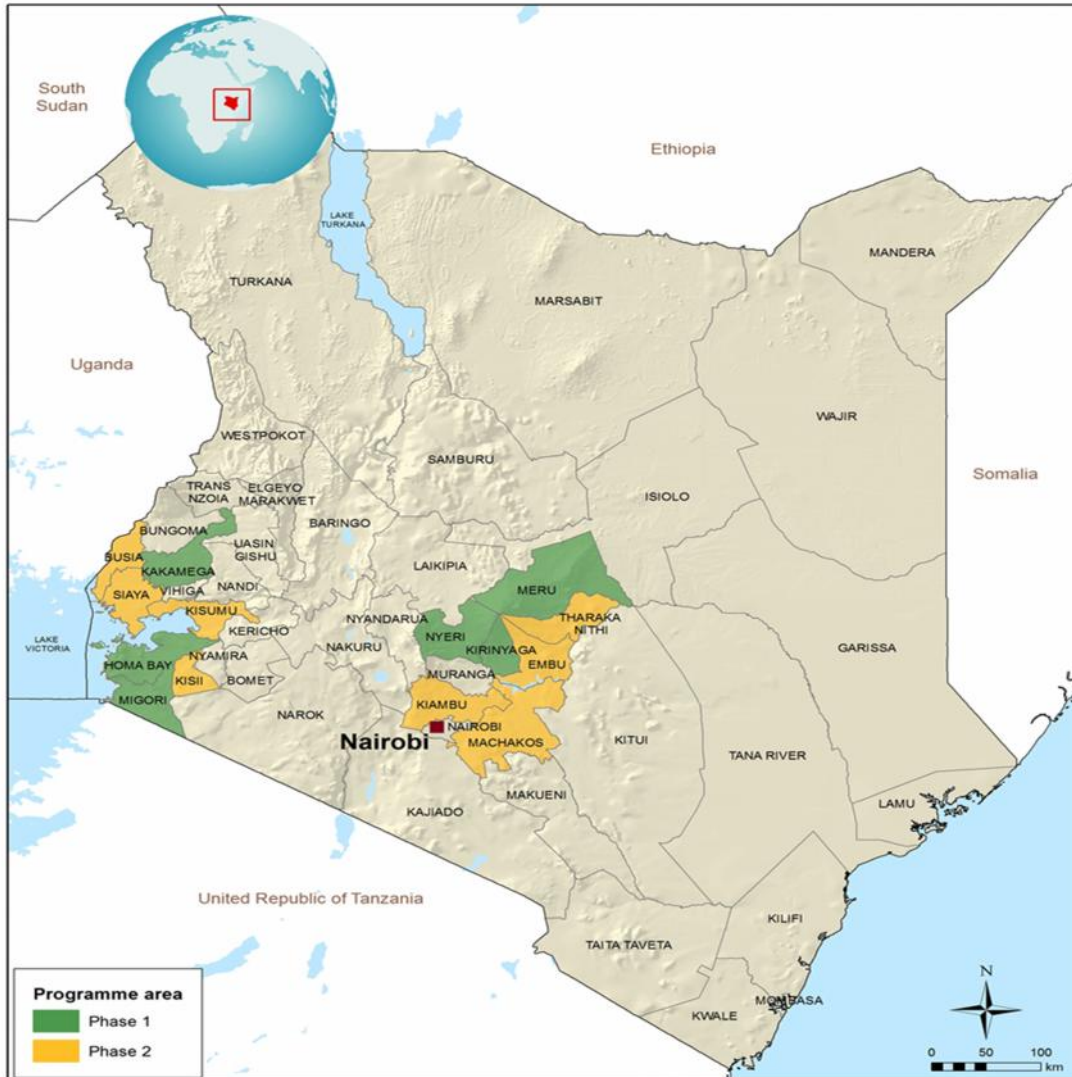
Sigles et acronymes

| | |
|--------|---------------------------------------------------------------------|
| 4P | Partenariat public-privé-producteur |
| CPP | Comité de pilotage du programme |
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture |
| KES | Shillings kényans |
| MoALF | Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche |
| MEP | Manuel d'exécution du programme |
| S&E | Suivi-évaluation |
| SDF&BE | Secrétariat d'État de la pêche et de l'économie bleue |
| PESEC | Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique |
| UCP | Unité de coordination du programme |

Carte de la zone du programme

Kenya
Programme de développement de l'aquaculture

Rapport de conception



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.
Source: FIDA, 29/08/2017

République du Kenya

Programme de développement de l'aquaculture

Résumé du financement

| | |
|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Institution initiatrice: | FIDA |
| Emprunteur: | République du Kenya |
| Organisme d'exécution: | Secrétariat d'État de la pêche et de l'économie bleue |
| Coût total du programme: | 143,3 millions d'USD |
| Montant du prêt du FIDA: | 40 millions d'USD |
| Conditions du prêt du FIDA: | Particulièrement favorables: exemption d'intérêts avec une commission de service de 0,75% l'an, exigible chaque semestre dans la monnaie de paiement des frais de service du prêt. Délai de remboursement de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans, à compter de la date d'approbation par le Conseil d'administration. |
| Déficit de financement: | 27,9 millions d'USD |
| Cofinancier: | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) |
| Montant du cofinancement: | 400 000 USD |
| Conditions du cofinancement: | Formation et création de fermes-écoles |
| Contribution de l'emprunteur: | 31,4 millions d'USD |
| Contribution des bénéficiaires: | 43,6 millions d'USD |
| Institution chargée de la préévaluation: | FIDA |
| Institution coopérante: | Supervision directe par le FIDA |

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement en faveur de la République du Kenya pour le Programme de développement de l'aquaculture, telle qu'elle figure au paragraphe 56.

Proposition de prêt à la République du Kenya pour le Programme de développement de l'aquaculture

I. Contexte stratégique et justification

A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural

1. Contexte du développement rural. Le Kenya couvre une superficie totale de 582 646 km² et sa population est estimée à 46 millions de personnes (le taux de croissance démographique est de 2,6%). Malgré les tensions politiques, l'insécurité croissante et les aléas climatiques, la croissance économique a été solide au cours des dernières années, même si les récents développements politiques ont ralenti l'économie. Cependant, la lutte contre la pauvreté et les inégalités de revenus reste un défi d'actualité. Plus de 75% de la population kényane vit dans des zones rurales, où 50,5% de la population est en situation de pauvreté. Le Kenya demeure en proie à l'insécurité alimentaire, avec près de dix millions de Kényans souffrant d'insécurité alimentaire et de problèmes nutritionnels chroniques.
2. Environ 75% de la population kényane est employée dans le secteur agricole. Bien que la part du PIB agricole et des recettes d'exportation liée à la pêche et à l'aquaculture soit limitée, le secteur renferme un potentiel important qui n'est pas pleinement exploité.
3. Les jeunes représentent 35,4% de la population et 60% de la population active du pays, dont 10% seulement travaillent dans l'agriculture (Banque mondiale, 2014). Le taux de chômage des jeunes demeure très élevé, la majorité d'entre eux délaissant le secteur agricole rural pour s'installer dans les zones urbaines. Ce phénomène entraîne une baisse de main-d'œuvre dans les zones rurales et met en évidence la nécessité de soutenir les jeunes ruraux. Pour de nombreux observateurs, la radicalisation et la participation à des activités illégales sont les conséquences directes du manque de débouchés professionnels pour les jeunes.
4. Bien qu'elles représentent 50,1% de la population totale du Kenya, les femmes demeurent sous-représentées aux postes de décision. Elles ont également moins accès que les hommes à l'éducation, à la terre et à l'emploi. Des études récentes montrent que si les femmes participent à l'activité dans la plupart des domaines des filières piscicoles, leur participation au secteur et les avantages qu'elles en retirent sont plus limités que ceux des hommes.
5. La nouvelle Constitution de 2010 a entraîné des changements fondamentaux dans le mode de gouvernance du Kenya, avec le transfert de certaines fonctions exécutives aux comtés, en particulier celles liées au développement agricole et aux responsabilités administratives. Le gouvernement a également élaboré une politique et un cadre juridique solides pour appuyer l'expansion de l'aquaculture, notamment en effectuant des investissements directs dans le secteur.

- B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats
6. L'essor de l'aquaculture. Au Kenya, la croissance du sous-secteur de l'aquaculture offre une occasion précieuse de réduire la pauvreté rurale persistante en augmentant les revenus et en s'attaquant aux problèmes liés à l'alimentation. Historiquement, la production et la consommation de poisson ont toujours été faibles dans l'ensemble du pays, avec relativement peu de production ou de consommation, hormis dans la région occidentale. Les approvisionnements domestiques proviennent principalement de la pêche continentale et de la pêche maritime, mais les quantités de poissons pêchés sont en forte baisse. Avec l'accroissement de la demande nationale, les prix augmentent et les importations ne parviennent pas à combler l'écart grandissant.
 7. Pour répondre à la demande, un sous-secteur aquacole rentable a vu le jour, soutenu par d'importants investissements publics réalisés dans le cadre du Programme de relance de l'économie mis en œuvre entre 2008 et 2013. Bien que l'avancée du programme ait été ralentie par le manque de liens avec les grands opérateurs privés de la filière et la décision d'en déléguer l'exécution aux nouveaux gouvernements des comtés, le programme a joué un rôle déterminant pour développer l'aquaculture.
 8. Le rôle des petits exploitants dans le sous-secteur aquacole. La filière aquacole rassemble des grands producteurs et de nombreux petits exploitants qui pratiquent la pisciculture de subsistance dans des systèmes d'élevage mixtes. Les services d'appui essentiels – fourniture d'aliments pour animaux et d'alevins, et mécanismes de commercialisation fonctionnels pour ces denrées périssables – se développent également, mais n'ont pas encore atteint leur plein potentiel. La plupart des grands producteurs créent des entreprises intégrées qui combinent des activités clés.
 9. Les conditions sont réunies pour permettre aux populations rurales de passer à l'aquaculture en tant que pisciculteurs primaires ou prestataires de services d'appui. Néanmoins, l'expérience récente a montré que les difficultés liées aux intrants, aux techniques et à la commercialisation limitent la durabilité des entreprises aquacoles rentables. Comme pour les autres activités agricoles et d'élevage, la voie à suivre consiste à passer d'un modèle de subsistance à un modèle à vocation commerciale durable.
 10. Réduction de la pauvreté rurale par l'aquaculture. L'expansion rapide et continue du sous-secteur de l'aquaculture au Kenya donne une possibilité unique de réduire la pauvreté et la malnutrition en milieu rural et de renforcer la résilience des ménages pauvres face aux aléas climatiques. L'objectif est d'aider un grand nombre de petits exploitants à devenir des pisciculteurs rentables ou des prestataires de services d'appui au niveau des villages opérant dans une filière sûre. Cela devrait permettre d'obtenir des impacts positifs sur le bien-être nutritionnel des communautés plus larges.
 11. Dans ce contexte, le Programme de développement de l'aquaculture vise à permettre aux producteurs aquacoles actuels et potentiels de tirer parti de la production piscicole de façon viable sur le plan économique et écologique, et à promouvoir le développement des entreprises locales génératrices de revenus qui fournissent des services d'appui. Reconnaisant le sous-développement de la filière aquacole, le programme encouragera également la mise en place d'une série de partenariats public-privé-producteur (4P) suffisamment amples pour établir un secteur aquacole robuste. Compte tenu de l'objectif premier du programme, à savoir la réduction de la pauvreté rurale, ces 4P doivent démontrer qu'un nombre important de petits pisciculteurs et d'entreprises de soutien bénéficieront du dispositif. L'approche proposée combine les investissements des secteurs public et

privé dans la filière aquacole avec des initiatives locales qui favorisent une bonne nutrition et la sécurité alimentaire.

12. Le programme proposé est conforme aux objectifs stratégiques du FIDA et au programme d'options stratégiques 2013-2018 du FIDA pour le Kenya axé sur les résultats. En tant qu'acteur clé du développement rural et de l'agriculture paysanne, le FIDA jouit d'un avantage comparatif important en soutenant les efforts déployés par les pouvoirs publics pour revitaliser les petites exploitations aquacoles et atteindre les groupes marginalisés tels que les femmes, les jeunes et les personnes sans terre.

II. Description du programme

A. Zone d'intervention et groupe cible

13. Le programme a une portée nationale mais cible les comtés à forte concentration d'activité aquacole, où la production est élevée, qui disposent d'infrastructures dans le domaine aquacole, ainsi que de ressources en eau adaptées et d'un potentiel commercial adéquat, et où les taux de pauvreté sont élevés. Le programme ciblera 15 comtés: Migori, Kakamega, Homa Bay, Nyeri, Meru, Kirinyaga, Tharaka Nithi, Kisii, Kisumu, Siaya, Busia, Embu, Kiambu, Machakos et Kajiado. Le comté de Kajiado sera inclus sous réserve d'un examen de la disponibilité des ressources financières et de la conformité avec les Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC).
14. Les bénéficiaires directs du programme comprendront les femmes, les jeunes, les personnes sans terre et d'autres groupes défavorisés. Ces bénéficiaires directs seront des petits exploitants des deux sexes (y compris les jeunes) qui pratiquent la pisciculture (subsistance et élevage moyen). Les bénéficiaires directs incluront également les jeunes sans terre (50% d'hommes et 50% de femmes), qui bénéficieront de possibilités d'emploi dans les segments de production non piscicole de la filière. Le total des bénéficiaires directs du programme s'élève à 35 500 ménages. Les bénéficiaires indirects comprendront les communautés rurales, qui bénéficieront d'une meilleure éducation en matière de nutrition et d'un meilleur accès à une alimentation abordable. Le programme renforcera également les capacités des entités publiques et privées en fournissant des services d'appui au sous-secteur de l'aquaculture.

B. Objectif de développement du programme

15. Le programme vise à réduire la pauvreté et à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition dans les communautés rurales. L'objectif de développement correspondant est d'accroître les revenus, la sécurité alimentaire et l'état nutritionnel des ménages ruraux pauvres impliqués dans l'aquaculture dans les comtés ciblés.

C. Composantes/résultats

16. Le programme comprend deux composantes complémentaires: les deux composantes du programme sont facilitées par une structure d'appui à l'exécution (composante 3) qui assure la gestion matérielle et financière, la gestion des savoirs ainsi que le suivi-évaluation (S&E).
17. Composante 1: développement des petites exploitations d'aquaculture. L'objectif de cette composante est de renforcer la capacité des petits exploitants aquacoles à accroître leur production et leur productivité, et de créer des opportunités pour les acteurs non piscicoles (jeunes) qui souhaitent développer des microentreprises dans la filière. La composante contribuera également à améliorer la qualité des régimes alimentaires en faisant mieux connaître les bienfaits que procurent la consommation de poisson et de produits à base de poisson et un régime alimentaire diversifié. Sous-composante 1.1: la production des petites exploitations aquacoles comprendra: i) une collaboration avec les organisations à assise communautaire et les institutions locales pour sensibiliser les communautés

aux possibilités liées à l'aquaculture; ii) une formation technique et le transfert de compétences au profit des petits producteurs aquacoles; iii) la remise en état des installations de production aquacole existantes et la mise en place de nouvelles installations de production aquacole; iv) le renforcement des capacités du secteur des intrants de la petite aquaculture. Sous-composante 1.2: le développement d'entreprises d'appui à la production des petites exploitations aquacoles permettra de promouvoir les entreprises de soutien à l'aquaculture en tant que source de revenus et outil d'autonomisation des jeunes producteurs non piscicoles en améliorant leur accès aux ressources et aux actifs productifs. Sous-composante 1.3: les initiatives communautaires en matière de nutrition visent à renforcer la nutrition en utilisant le poisson pour améliorer la qualité de l'alimentation des femmes, des enfants et des ménages dans les comtés ciblés.

18. Composante 2: développement de la filière aquacole. Cette composante comprend des interventions visant à élargir et approfondir la filière aquacole au moyen d'une série de 4P stratégiques et à contribuer à la modernisation du cadre du secteur public. Sous-composante 2.1: le développement d'une filière aquacole reposant sur les petits exploitants contribuera à créer une filière aquacole commercialement viable au Kenya, en mettant l'accent sur les acteurs de petite et moyenne dimension de la filière. Les 4P et les plans d'activité permettent de réaliser des économies d'échelle et de corriger les faiblesses identifiées. Les concours de 4P et de plans d'activité seront organisés en fonction du nombre de modèles génériques. Ces concours porteront sur: i) les 4P relatifs aux agrégateurs aquacoles indépendants (mécanismes de production en sous-traitance) qui visent à accroître les capacités de production des petits exploitants aquacoles; ii) les 4P qui utilisent le crédit-bail pour améliorer la capacité de production et la productivité dans la gestion des installations de transformation publiques existantes, en lien avec les pisciculteurs sous-traitants; iii) le soutien aux plans d'activité de production aquacole des groupements de petits exploitants aquacoles; iv) le soutien aux plans d'activité des petites entreprises aquacoles de jeunes qui participent aux activités de production non piscicole à toutes les étapes de la filière. Sous-composante 2.2: la mise en place de services de soutien et d'un environnement favorable au secteur aquacole vise à renforcer les services publics essentiels au succès du sous-secteur, notamment le cadre politique et réglementaire, les infrastructures publiques, la capacité de vulgarisation, la recherche, l'assurance qualité, les services sanitaires et de surveillance dans le domaine piscicole et l'accès aux services financiers.

III. Exécution du programme

A. Approche

19. Le Programme sera exécuté sur une période de huit ans (2018 à 2025). Les modalités d'exécution seront définies dans un manuel d'exécution du programme (MEP). Les principes directeurs de l'exécution seront les suivants: i) une approche souple pour répondre aux besoins des producteurs ruraux et des transformateurs; ii) des activités concurrentielles menées par le secteur privé en fonction de la demande effective des marchés local et national; iii) des investissements stratégiques dans l'aquaculture et les activités économiques connexes fondés sur la planification participative; iv) des producteurs individuels et des groupements d'entreprises en tant que gérants-propriétaires d'activités bénéficiant d'un soutien; v) l'amélioration des cadres politiques et réglementaires en vue de créer un environnement favorable; vi) la participation des pauvres, des femmes, des jeunes et des groupes défavorisés des zones rurales.

B. Cadre organisationnel

20. Le programme sera coordonné et exécuté par le gouvernement par l'intermédiaire des institutions existantes. Le Ministère des finances kényan sera le bénéficiaire du financement du FIDA. Le Secrétariat d'État de la pêche et de l'économie bleue

(SDF&BE), qui relève du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MoALF), sera l'organisme chef de file. Le SDF&BE collaborera avec d'autres entités et leur délèguera certaines tâches liées à l'exécution technique, comme indiqué dans le document de conception.

21. Un comité de pilotage du programme (CPP), sous la direction du Secrétaire principal du SDF&BE, sera mis en place pour fournir des orientations stratégiques. La principale responsabilité du CPP sera d'assurer la réussite de l'exécution du programme.
22. Aux fins de la coordination et de la gestion quotidiennes du programme, et conformément à l'accord de financement établi par le gouvernement, le FIDA et d'autres bailleurs de fonds, le SDF&BE délèguera les responsabilités de surveillance et de supervision à une unité de coordination du programme (UCP) située dans l'un des comtés du programme. Le personnel de l'UCP sera recruté par mise en concurrence, sur la base de contrats fondés sur la performance. Les activités du programme au niveau des comtés seront exécutées à l'aide des structures de gouvernance existantes dans les comtés.

C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs

23. Le programme sera exécuté sur la base d'un plan de travail et budget annuel élaboré et approuvé au début de chaque exercice budgétaire. L'UCP sera chargée d'assurer en temps utile l'élaboration, l'exécution et le suivi du plan de travail et budget annuel en collaboration avec les partenaires du programme.
24. L'UCP sera également chargée d'effectuer le S&E, de rendre régulièrement compte des progrès accomplis et de garantir la réalisation des objectifs, des grandes étapes et des résultats du programme. Un système de gestion des savoirs et de S&E au niveau du programme conforme aux exigences du FIDA et au système public national sera mis au point et déployé dans les six mois suivant le démarrage du programme. L'UCP élaborera également les rapports d'activité et les rapports d'étape requis ainsi que le rapport d'achèvement du programme.
25. Les services relatifs aux savoirs répondront aux besoins des bénéficiaires par le biais d'une approche reposant sur l'apprentissage par la pratique et d'une analyse rigoureuse des enseignements. Le programme partagera les enseignements tirés à travers la mise en réseau des savoirs, des activités d'apprentissage et des publications. Des possibilités de partage des connaissances et des activités d'apprentissage Sud-Sud fourniront aux bénéficiaires des connaissances et des données d'expérience récentes.

D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

26. Une évaluation complète des risques liés à la gestion financière a permis de déterminer que le risque de gestion financière du programme était élevé, avant d'être ramené à un niveau moyen après satisfaction des conditions de décaissement et mise en œuvre des mesures d'atténuation. La gestion financière sera conforme à la réglementation financière 2015 du gouvernement, à la loi de gestion des finances publiques de 2012 et aux exigences du FIDA, conformément à l'accord de financement et à la lettre à l'emprunteur, tels que communiqués dans le MEP. Le programme adoptera des systèmes appropriés pour assurer la planification financière en fonction du plan de travail et budget annuel, la comptabilité et l'information financière, la gestion des flux de fonds, la passation des marchés et les activités d'audit. La supervision sera assurée par la direction du MoALF, le SDF&BE, le CPP et le Ministère des finances kényan. Les systèmes régissant les dépenses effectuées financées par le programme respecteront les normes nationales et celles du FIDA en matière de lutte contre la corruption.
27. Modalités de gestion financière. L'UCP sera responsable de la gestion et de la coordination de l'exécution du programme, en s'appuyant sur: i) une équipe de

gestion financière appropriée dans l'UCP et des responsables de la comptabilité dans les comtés où sera déployé le programme; ii) un logiciel de comptabilité approprié, connecté au Système national intégré d'information relatif à la gestion financière, associé à un logiciel spécialisé de comptabilité et de communication de l'information, pour produire des états financiers ventilés par composante du programme, catégorie de dépenses et source de financement. La méthode de comptabilité de caisse des Normes comptables internationales pour le secteur public sera utilisée comme norme comptable pour la présentation de l'information financière. Des dispositions seront prises pour l'audit interne, aussi bien pour l'UCP que pour les comtés participants. Le Bureau national d'audit du Kenya a vérifié de manière satisfaisante les états financiers des projets financés par le FIDA, conformément aux Normes internationales d'audit, et ce mécanisme sera appliqué au programme. Le Comité d'audit du MoALF examinera l'état d'avancement de l'application des recommandations d'audit interne et externe.

28. Flux de fonds et décaissements. Mis à part les paiements directs et les remboursements occasionnels, les fonds du programme transiteront par deux comptes désignés en dollars des États-Unis fonctionnant selon un système d'avances temporaires, et chacun d'eux recevra directement du FIDA un dépôt initial d'un montant approprié. Le premier compte désigné sera ouvert par le Ministère des finances kényan en dollars des États-Unis pour les activités du programme exécutées par le SDF&BE et ses institutions. Le second compte désigné sera ouvert par le Ministère des finances kényan en dollars des États-Unis pour recevoir les fonds du FIDA destinés aux activités qui seront menées dans les comtés couverts par le programme. Pour chaque compte désigné, un compte bancaire opérationnel local libellé en shillings kényans sera ouvert et géré par le MoALF. Les flux de fonds ultérieurs vers ces comptes dépendront des dépenses admissibles engagées, lesquelles serviront de base aux reconstitutions des ressources qui seront effectuées sur présentation de demandes de retrait, conformément aux directives et procédures du FIDA.
29. Chaque comté participant au programme sera tenu d'ouvrir et d'administrer un compte bancaire réservé aux fonds du FIDA, vers lequel les fonds provenant du compte bancaire (détenu par le MoALF) du comté de l'UCP libellé en monnaie locale seront transférés par l'intermédiaire du fonds de recettes du comté. Les fonds de ce compte serviront à financer les activités approuvées du plan de travail et budget annuel au niveau des comtés. La comptabilité des dépenses publiques nationales et celle des comtés seront tenues de façon séparée afin d'assurer le suivi axé sur les résultats. Les états de dépenses et autres documents seront soumis régulièrement à l'UCP dans les délais fixés. L'UCP disposera d'un compte de fonds de contrepartie libellé en shillings kényans pour recevoir les contributions du gouvernement.
30. Avance pour le programme et financement rétroactif. Une avance pour le démarrage du programme ne dépassant pas 550 000 USD pourra être prélevée sur le prêt du FIDA à la demande du Ministère des finances kényan après signature de l'accord de financement par les deux parties et avant que les conditions de décaissement n'aient été remplies. Le gouvernement appuiera les activités à partir du 1^{er} octobre 2017 en puisant dans son propre budget un financement rétroactif (360 000 USD) qui sera remboursé une fois que le programme aura été approuvé par le Conseil d'administration du FIDA, signé par les deux parties et que les conditions de décaissement auront été remplies. L'avance pour le programme et le financement rétroactif serviront à financer les activités nécessaires pour satisfaire aux conditions de décaissement et améliorer l'état de préparation à l'exécution.
31. Passation des marchés. Le programme sera conforme à la loi kényane de 2015 sur les passations de marchés et les cessions de biens publics et au code des marchés publics du Kenya, dans la mesure où ils correspondent aux Directives du FIDA de 2010 pour la passation des marchés. Les systèmes nationaux seront appliqués à l'ensemble des passations de marchés, à l'exception de celles dont le

montant est supérieur au seuil fixé pour les appels d'offres internationaux, lesquelles seront effectuées conformément aux directives de la Banque mondiale.

32. Le programme sera exécuté par le biais d'un dispositif institutionnel à deux échelons: au niveau national et au niveau des comtés. Au niveau national, l'UCP, installée dans le SDF&BE, sera chargée de réaliser toutes les opérations de passation de marchés effectuées par le biais d'appels d'offres ouverts et d'appels d'offres internationaux, en plus des autres passations de marchés réalisées au niveau national. Seules les passations de petits marchés s'effectueront au niveau des comtés. Les équipes d'exécution du programme au niveau des comtés qui seront mises en place dans chaque comté participant exécuteront des passations de petits marchés en appliquant la méthode de demande de prix.

E. Supervision

33. Le FIDA devra s'acquitter des tâches suivantes: i) examiner les demandes de retrait de fonds du FIDA; ii) examiner les rapports d'étape et les rapports financiers, les états financiers annuels, les rapports d'audit interne et les audits annuels; iii) examiner et approuver sur la base du principe de non-objection toutes les passations de marchés financées par les fonds du FIDA qui font l'objet d'un examen préalable; iv) veiller au respect de l'accord de financement et proposer des solutions en cas de non-conformité; v) exercer toutes les autres fonctions nécessaires pour administrer l'accord de financement et superviser le programme. La supervision et l'appui à l'exécution seront assurés en continu, ce qui suppose un dialogue permanent avec le gouvernement, les chargés de programme et les autres parties prenantes. Le Bureau de pays du FIDA à Nairobi accélérera ces processus.
34. La fréquence et la composition des missions de supervision et d'appui à l'exécution seront fonction des exigences, étant entendu qu'au moins une mission de supervision sera effectuée chaque année, laquelle sera complétée, au besoin, par des missions d'appui à l'exécution de courte durée.

IV. Coût, financement et avantages du programme

35. Le déficit de financement de 27,9 millions d'USD pourra être financé par les cycles ultérieurs du Système d'allocation fondé sur la performance (en vertu de conditions de financement à définir et sous réserve de procédures internes et de l'approbation du Conseil d'administration) ou par un cofinancement identifié pendant l'exécution. Des discussions concernant le cofinancement sont actuellement en cours avec la Banque de développement KfW.

A. Coût du programme

36. Le coût total du programme, y compris les provisions pour aléas financiers et d'exécution, est estimé à 143,3 millions d'USD. Le coût des activités a été évalué à: 79,7 millions d'USD pour la composante 1; 55,8 millions d'USD pour la composante 2 et 7,8 millions d'USD pour l'appui à l'exécution (imprévus compris). Ces composantes représentent respectivement 55,6%, 39% et 5,4% du coût total.

Tableau 1

Coût du programme par composante et par source de financement (les imprévus sont compris dans le coût des composantes)

(en milliers d'USD)

| Composante | Prêt du FIDA | | Déficit de financement | | FAO | | Bénéficiaires | | Emprunteur/c ontrepartie | | Total | |
|----------------------------------------------------------|---------------|-------------|------------------------|-------------|------------|------------|---------------|-------------|--------------------------|-------------|----------------|------------|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| 1. Développement des petites exploitations d'aquaculture | 19 300 | 24,2 | 15 900 | 20 | 400 | 0,5 | 16 300 | 20,4 | 27 800 | 34,9 | 79 700 | 55,6 |
| 2. Développement de la filière aquacole | 14 200 | 25,4 | 11 600 | 20,8 | - | - | 27 300 | 48,9 | 2 700 | 4,9 | 55 800 | 39 |
| 3. Gestion, suivi et évaluation du programme | 6 500 | 83,3 | 400 | 5,1 | - | - | - | - | 900 | 11,6 | 7 800 | 5,4 |
| Total | 40 000 | 27,9 | 27 900 | 19,5 | 400 | 0,3 | 43 600 | 30,4 | 31 400 | 21,9 | 143 300 | 100 |

B. Financement du programme

37. Le programme sera financé par un prêt du FIDA prélevé sur le cycle 2016-2018 du Système d'allocation fondé sur la performance, qui est estimé à 40 millions d'USD, soit 27,9% du coût total du programme. La FAO versera une contribution de 400 000 USD (0,3%), tandis que les bénéficiaires et le gouvernement apporteront une contribution de 43,6 millions d'USD (30,4%) et de 31,4 millions d'USD (21,9%) respectivement. Le déficit de financement de 27,9 millions d'USD représente 19,5% du coût total.

Tableau 2

Coût du programme par catégorie de dépenses et par source de financement

(en milliers d'USD)

| Composante | Prêt du FIDA | | Déficit de financement | | FAO | | Bénéficiaires | | Emprunteur/c ontrepartie | | Total | |
|-----------------------------------------------|---------------|-------------|------------------------|-------------|------------|------------|---------------|-------------|--------------------------|-------------|----------------|------------|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| 1. Travaux de génie civil | 500 | 5,4 | 300 | 3,2 | - | - | 8 400 | 90,3 | 100 | 1,1 | 9 300 | 6,6 |
| 2. Consultants (études, assistance technique) | 10 200 | 47,0 | 9 500 | 43,8 | 300 | 1,4 | - | - | 1 700 | 7,8 | 21 700 | 15,1 |
| 3. Biens, services et intrants | 11 200 | 18,5 | 10 700 | 17,7 | 100 | 0,2 | 35 200 | 58,2 | 3 300 | 5,4 | 60 500 | 42,3 |
| 4. Dons | 7 400 | 50,0 | 7 400 | 50,0 | - | - | - | - | - | - | 14 800 | 10,3 |
| 5. Dépenses de fonctionnement | 5 000 | 74,6 | - | - | - | - | - | - | 1 700 | 25,4 | 6 700 | 4,6 |
| 6. Salaires et indemnités | 5 700 | 18,8 | - | - | - | - | - | - | 24 600 | 81,2 | 30 300 | 21,1 |
| Total | 40 000 | 27,9 | 27 900 | 19,5 | 400 | 0,3 | 43 600 | 30,4 | 31 400 | 21,9 | 143 300 | 100 |

C. Résumé des avantages et analyse économique

38. La composante 1 fournira une assistance et un soutien techniques pour améliorer la productivité par producteur des petites installations piscicoles existantes et nouvellement créées. La composante favorisera et appuiera les activités de production non piscicole rémunératrices grâce à la formation et à l'aide au démarrage. Dans le cadre de la composante 2, le programme développera des liens verticalement intégrés en vue d'établir des partenariats et une collaboration entre

les parties prenantes. Grâce aux 4P, les bénéficiaires retenus adopteront des modèles opérationnels davantage ciblés.

39. En tenant compte de la valeur des avantages qui résulteront des interventions proposées tout en excluant les avantages moins quantifiables liés à l'amélioration de la nutrition des personnes pauvres – dans la mesure où les protéines de poisson seront proposées à un prix abordable –, le taux de rentabilité économique interne a été estimé à 21,1% et la valeur actuelle nette à 7,48 milliards de KES. Le taux de rentabilité économique a été calculé par composante et l'analyse de sensibilité a démontré la solidité du programme.

D. Durabilité

40. En tant qu'intervention de développement, le programme est ancré dans les structures publiques et ne requiert pas de stratégie de sortie. En outre, le programme intègre la durabilité économique. Les interventions relatives au renforcement et à l'utilisation des structures locales et des services publics existants devraient permettre d'établir un cadre institutionnel solide qui favorise la durabilité. Les bénéficiaires et les parties prenantes seront préparés dès le départ aux activités post-programme par le biais de formations et de conseils.
41. L'investissement dans ce programme est hautement viable car il s'agit d'une initiative à durée déterminée qui contribue à un programme public 4P ouvert. Il est peu probable que la production piscicole accrue des ménages et des entreprises (et son commerce) obtenue pendant l'exécution du programme diminue à l'issue de celui-ci étant donné que cette augmentation sera réalisée par l'utilisation de techniques appropriées, abordables et largement répandues et par l'acquisition de compétences commerciales dans des conditions réelles de marché.
42. L'augmentation de la productivité des petits exploitants, combinée à l'utilisation de bonnes pratiques aquacoles respectueuses de l'environnement, devrait avoir un impact positif sur le paysage agricole, notamment en ce qui concerne l'utilisation efficace des ressources hydriques peu abondantes et l'amélioration du couvert forestier.

E. Identification et atténuation des risques

43. Au niveau du programme, les principaux risques qui pourraient le menacer sont les suivants: i) un environnement politique qui entraverait la volonté du secteur privé d'investir dans l'apport de valeur ajoutée au secteur de l'aquaculture en soutenant les petites exploitations; ii) les contraintes budgétaires qui pèsent sur les capacités de l'administration des comtés; iii) les difficultés administratives et pratiques liées au transfert des responsabilités aux autorités des comtés; iv) les normes sociales qui empêchent les femmes et les jeunes de recevoir leur part; v) les risques climatiques et environnementaux; vi) les risques fiduciaires.
44. La structure globale et le cadre logique du programme impliquent une approche solide qui permette de soutenir les populations rurales pauvres en appliquant des principes commerciaux sains, en tentant d'établir un équilibre du partage des risques entre les parties impliquées dans les 4P. Les risques liés aux politiques publiques et aux contraintes budgétaires publiques seront traités dans le cadre de concertations sur les politiques et de partenariats avec la Banque centrale et le Ministère des finances kényan. Les risques dérivant des normes sociales et des comportements actuels, par exemple en ce qui concerne la participation des femmes et des jeunes ou encore les régimes alimentaires traditionnels, seront jugulés par des activités de sensibilisation soutenues et des mesures d'incitation économique. Les risques environnementaux et climatiques seront pris en compte dans le cadre des interventions du programme et par des évaluations détaillées réalisées lors du démarrage du programme. Les risques fiduciaires ont été évalués et des mesures seront mises en place pour faire face aux risques liés à la gestion financière et à la passation des marchés.

V. Considérations d'ordre institutionnel

A. Respect des politiques du FIDA

45. La conception du programme est conforme à toutes les stratégies et politiques du FIDA pertinentes, notamment le Cadre stratégique 2016-2025; la Politique en matière de ciblage; la Politique concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans les opérations du FIDA; la Stratégie concernant les changements climatiques; la Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement; les PESEC; la Stratégie concernant le secteur privé; la Politique en matière de finance rurale; la Politique en matière de S&E, d'innovation et de gestion des savoirs; les Directives pour la passation des marchés; la Politique en matière de supervision et d'appui à l'exécution; et la Politique en matière de prévention de la fraude et de la corruption.
46. Les PESEC ont tenu compte de l'impact probable d'un développement supplémentaire important et spontané de l'aquaculture créé par le programme dans le pays, dans la mesure où l'aquaculture pratiquée par les petits exploitants présente des risques moyens pour l'environnement. Le risque climatique global est jugé modéré. Cette évaluation a conclu que les impacts potentiels du programme sont gérables ou réversibles. Par conséquent, le programme a été classé dans la catégorie B. La note relative aux PESEC fournit une évaluation complète des risques et des mesures d'atténuation correspondantes.
47. Une stratégie pour la transversalisation de la problématique hommes-femmes et l'inclusion sociale et économique des jeunes et des autres groupes vulnérables et marginalisés a été élaborée pour: i) veiller à ce que les hommes et les femmes (y compris les jeunes) et les groupes vulnérables et marginalisés bénéficient équitablement du programme; ii) réduire les inégalités entre les sexes dans les différents groupes sociaux; iii) établir une collaboration et des synergies avec les ministères du pays afin d'assurer l'inclusion de tous les membres vulnérables des communautés bénéficiaires; iv) sensibiliser l'ensemble des parties prenantes du programme à la transversalisation de la problématique hommes-femmes.

B. Alignement et harmonisation

48. Le programme est conforme aux politiques et stratégies du Kenya en matière de pauvreté et d'inclusion sociale. L'orientation des politiques du Kenya est énoncée dans divers textes nationaux tels que le Document relatif à la stratégie de réduction de la pauvreté, la Constitution kényane de 2010 et la Vision 2030 pour le Kenya, qui mettent l'accent sur l'élimination de la pauvreté rurale. Le Gouvernement kényan reconnaît qu'une nutrition adéquate est un droit fondamental et il est souligné dans la Politique 2011 de sécurité alimentaire et nutritionnelle que la nutrition est un élément essentiel du développement humain. La stratégie du programme en faveur des femmes des jeunes sera conforme à l'approche du gouvernement en matière d'égalité des sexes et à la Stratégie pour les jeunes dans le domaine agroalimentaire.
49. Les modalités de gestion financière et de lutte contre la corruption appliquées par le programme sont conformes à la réglementation financière 2015 du gouvernement, à la loi de gestion des finances publiques de 2012 et aux pratiques nationales en matière de lutte contre la corruption. Les dispositions du programme en matière de passation des marchés seront conformes à la loi kényane de 2015 sur les passations de marchés et les cessions de biens publics, dans la mesure où elle correspond aux Directives du FIDA de 2010 pour la passation des marchés. Le système national relatif aux passations de marchés sera appliqué à l'ensemble des transactions dont le montant est inférieur au seuil fixé pour les appels d'offres internationaux. Les lignes directrices de la Banque mondiale s'appliqueront à toutes les passations de marchés dont le montant est supérieur à ce seuil.

C. Innovations et reproduction à plus grande échelle

50. Le programme combine la reproduction à plus grande échelle avec l'adoption d'approches novatrices. En catalysant les réalisations du Programme de relance de l'économie, il reproduit les approches fructueuses de ce programme et consolide les acquis obtenus.
51. Par ailleurs, le programme introduit plusieurs innovations, telles que l'adoption de la méthode des fermes-écoles pour la pisciculture et d'autres activités de vulgarisation. Ces innovations favorisent la mise en place de systèmes de vulgarisation plus globaux dans lesquels les techniques introduites pour l'intensification permettent de: renforcer la capacité des agriculteurs à pratiquer une aquaculture climatiquement rationnelle; mettre au point des mécanismes permettant d'atteindre les femmes et les jeunes; promouvoir des techniques efficaces et durables et réduire la vulnérabilité aux risques et aux chocs (objectifs stratégiques 1 et 2 du COSOP axé sur les résultats en cours). Les partenariats innovants et les 4P de la composante 2 renforceront les structures de marché et l'accès aux services financiers de manière à relancer la filière aquacole (objectif stratégique 3).

D. Participation à l'élaboration des politiques

52. Le programme facilitera l'examen et la promotion des politiques afin d'améliorer l'orientation des politiques aux niveaux national et des comtés. La liste initiale des thèmes comprend: i) un examen de l'environnement juridique, politique et institutionnel relatif au développement de l'aquaculture afin d'en assurer la pertinence pour le développement du sous-secteur; ii) l'élaboration d'une réglementation sur l'aquaculture en lien avec la nouvelle loi n° 35 de 2016 relative à la gestion et au développement de la pêche; iii) l'élaboration de lignes directrices concernant l'utilisation des plans d'eau pour la culture en cage; iv) le transfert de la législation nationale vers les administrations décentralisées chargées de la question des pêches au niveau des comtés.

VI. Instruments et pouvoirs juridiques

53. Un accord de financement entre la République du Kenya et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur. Une copie de l'accord de financement négocié est jointe en annexe.
54. La République du Kenya est habilitée, en vertu des lois en vigueur dans le pays, à recevoir un financement du FIDA.
55. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VII. Recommandation

56. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Kenya un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à quarante millions de dollars des États-Unis (40 000 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Gilbert F. Hougbo

Negotiated financing agreement

(Negotiations concluded on 3 October 2017)

Loan No: _____

Aquaculture Business Development Programme (ABDP) ("the Programme")

Republic of Kenya (the "Borrower")

and

The International Fund for Agricultural Development (the "Fund" or "IFAD")

(each a "Party" and both of them collectively the "Parties")

hereby agree as follows:

Section A

1. The following documents collectively form this Agreement: this document, the Programme Description and Implementation Arrangements (Schedule 1), the Allocation Table (Schedule 2), and the Special Covenants (Schedule 3).

2. The Fund's General Conditions for Agricultural Development Financing dated 29 April 2009, amended as of April 2014, and as may be amended hereafter from time to time (the "General Conditions") are annexed to this Agreement, and all provisions thereof shall apply to this Agreement. For the purposes of this Agreement the terms defined in the General Conditions shall have the meanings set forth therein.

3. The Fund shall provide a Loan to the Borrower (the "Financing"), which the Borrower shall use to implement the Programme in accordance with the terms and conditions of this Agreement.

Section B

1. The amount of the Loan is forty million United States dollars (USD 40 000 000).

2. The Loan is granted on highly concessional terms, and shall be free of interest but bear a service charge of three fourths of one per cent (0.75%) per annum payable semi-annually in the Loan Service Payment Currency, and shall have a maturity period of forty (40) years, including a grace period of ten (10) years starting from the date of approval of the Loan by the Fund's Executive Board.

3. The Loan Service Payment Currency shall be the United States Dollar.

4. The first day of the applicable Fiscal Year shall be the 1 July.

5. Payments of principal and service charge shall be payable on each 15 May and 15 November.

6. The arrangements for the Designated Accounts denominated in USD (the "Designated Accounts") opened by the Borrower through which the proceeds of the Financing shall be channelled as well as the dedicated bank account for receipt of

counterpart funding and the operational bank accounts shall be detailed in the Letter to the Borrower.

7. The Borrower shall provide counterpart financing for the Programme in an amount equivalent to thirty one million four hundred and twenty two thousand United States dollars (USD 31 422 000), mainly for salaries of government staff, operations costs, taxes and duties.

Section C

1. The Lead Programme Agency (LPA) shall be the State Department for Fisheries and the Blue Economy (SDF&BE) in the Ministry of Agriculture, Livestock and Fisheries (MoALF).

2. The Lead Programme Agency shall collaborate with the additional Programme Parties identified under paragraph 9, Schedule I hereto.

3. The Programme Completion Date shall be the eighth anniversary of the date of entry into force of this Agreement.

Section D

The Loan will be administered and the Programme supervised by the Fund.

Section E

1. The following are designated as additional grounds for suspension of this Agreement in accordance with Section 12.01(a)xxvi) of the General Conditions:

- (a) Key Programme Coordination Unit (PCU) staff (Programme Coordinator and the Financial Controller) have been appointed, transferred or moved from the PCU without the non-objection of the Fund;
- (b) The Programme Implementation Manual (PIM), or any provision thereof, has been waived, suspended, terminated, amended or modified without the non-objection of the Fund, and the Fund has determined that such waiver, suspension, termination, amendment or modification has had, or is likely to have, a material adverse effect on the Programme.

2. The following are designated as additional general conditions precedent to withdrawal in accordance with Section 4.02(b) of the General Conditions:

- (a) The first Annual Work Plan and Budget (AWPB) shall have received IFAD's non-objection;
- (b) The Designated Accounts in USD shall have been opened by the National Treasury;
- (c) The Programme Coordinator and the Financial Controller within PCU shall have been appointed with terms and reference and qualification acceptable to the Fund;
- (d) The PIM as described in Section II of Schedule 1, shall have been prepared in form and substance satisfactory to the Fund;
- (e) A suitable off-the-shelf accounting software shall have been procured, installed and implemented at PCU; and
- (f) The Programme Steering Committee (PSC) shall have been established.

3. The following are the designated representatives and addresses to be used for any communication related to this Agreement:

For the Borrower:

Cabinet Secretary
The National Treasury
P.O. Box 30007-00100
Nairobi
Kenya

For the Fund:

The President
International Fund for Agricultural Development
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italy

This Agreement, dated _____, has been prepared in the English language in two (2) original copies, one (1) for the Fund and one (1) for the Borrower.

REPUBLIC OF KENYA

Authorized Representative

INTERNATIONAL FUND FOR
AGRICULTURAL DEVELOPMENT

Gilbert F. Houngbo
President

Schedule 1

Programme Description and Implementation Arrangements

I. Programme Description

1. Target Population. The Programme shall benefit to male and female smallholders fish farmers involved in fish farming including youth benefitting from employment and self-employment opportunities along the segments of the aquaculture value chain.

2. Programme Area. The Programme is envisaged as national in scope but targeting counties with high concentrations of aquaculture activity, high production, existing sectoral infrastructure (processing, marketing and research), adequate water resources and marketing potential. The Programme will target fifteen counties (Migori, Kakamega, Homa Bay, Nyeri, Meru, Kirinyaga, Tharaka-Nithi, Kisii, Kisumu, Siaya, Busia, Embu, Kiambu, Machakos and Kajiado). The programme will target a number of selected counties during the first year and will further expand along the project implementation on a need basis.

3. Goal. The overall goal of the Programme is to reduce poverty and increase food security and nutrition in rural communities.

4. Objectives. The Programme development objective is to increase the incomes, food security and nutritional status of the wider communities of poor rural households involved in aquaculture in the targeted counties.

5. Components. The Programme shall consist of the following two mutually supportive Components concentrated on strengthening the aquaculture value chains to benefit smallholder fish producers, small-scale supporting service providers and their rural communities.

5.1 Component 1: Smallholder aquaculture development. This component aims at improving the production and productivity as well as the food security and diet quality of smallholder farmers through the following activities:

- Subcomponent 1.1: Smallholder aquaculture production. This subcomponent will focus on improving the productivity and incomes of smallholders with the land and resources to farm fish for profit through the following activities: (i) the mobilisation and sensitization of the communities to aquaculture-related opportunities through different measures, including formation of Smallholders Aquaculture Groups (SAGs), in order to ensure inter alia the inclusion of women and youth (ii) aquaculture infrastructure development (iii) the support of small-scale producers by reviving small-scale aquaculture input industry development to establish robust links to existing accessible value chain operators or to produce their own supplies and, (iv) training and capacity building tailored to the specific needs of beneficiaries by county and sub-county in order to improve aquaculture productivity.
- Subcomponent 1.2: Development of enterprises in support of smallholder aquaculture production. This subcomponent aims at promoting the establishment/strengthening of youth dedicated Aquaculture Support Enterprises (ASEs), to be engaged in any business activities related to the aquaculture value chain, as a means of income generation and empowerment for non-producers of fish, in order to improve their access to resources and productive assets.

- Subcomponent 1.3: Community nutrition initiatives. This subcomponent aims at contributing to good nutrition using fish as the food vehicle to improve diet quality in the targeted counties through (i) the funding of nutrition surveys and studies, curriculum and training materials development, and also (ii) a support to community nutrition actions to demonstrate the benefits of fish farming and fish utilization for sustainability.

5.2 Component 2: Aquaculture value chain development. This Component aims at improving the efficiency of the whole aquaculture value chain with a concentration of programme efforts and resources on operations including smallholders through the following activities:

- Subcomponent 2.1: Smallholder-based aquaculture value chain development. This subcomponent will focus on contributing to the establishment of a commercially viable aquaculture value chain in Kenya, with a focus on small- and medium-sized aquaculture producers by promoting (i) public private producer partnerships (PPPPs) based on mutually beneficial contractual obligations among the Programme under the form of Independent Aquaculture Aggregators (IAAs) or Lease contracts, and also (ii) investments for ASEs and SAGs through a business plan competition window allowing the identification of business opportunities on specific segments of the value chain.
- Subcomponent 2.2: Aquaculture sector enabling environment and support services. This subcomponent aims at supporting the strengthening of the overall enabling environment needed for the sustained development of the sector through: (i) policy engagement, support and technical advice to Government (ii) upgrading of public infrastructure, (iii) support to extension services, (iv) support for establishing/strengthening of aquaculture training centres for extension staff, (v) support to research activities linked to the Programme objectives, (vi) support of fish health and surveillance services, (vii) support for quality assurance services and (viii) strengthening financial services for the aquaculture value chain to allow the actors access to finance.

II. Implementation Arrangements

A. Organisation and Management

6. Lead Programme Agency (LPA). The LPA will be the SDF&BE within MOALF.
7. Programme Steering Committee (PSC).

7.1 Establishment and Composition: A PSC under the chairmanship of the Principal Secretary SDF&BE will be set up to provide overall policy guidance to the Programme. The other members will be drawn from National Treasury, the State Departments of Devolution, Cooperatives, Water, Labour and Social Services, Health and two County Executive Committee Members (CEC). The PSC will meet quarterly.

7.2 Responsibilities. The main responsibility of the PSC will be to ensure successful implementation of the Programme. The PSC tasks include inter alia: reviewing Programme progress against targets, assessing management effectiveness, deciding on corrective measures where appropriate, identifying lessons learned and good practices, approving AWPBs and reviewing progress and achievements.

8. Programme Coordination Unit (PCU).

8.1 Composition. The PCU will be established comprising a team of officers with appropriate programme management skills that will be recruited through a competitive process led by the State Department of Fisheries with whom the PCU will interact directly on administrative matters.

8.2 Responsibilities. For the day-to-day coordination and management of the Programme, the LPA will set up and delegate oversight and supervision responsibilities to PCU. In addition, the PCU responsibilities will include inter alia: (i) the facilitation of a conducive environment for Programme activities, including the multiple partnerships required for effective implementation, (ii) the implementation of the Programme activities in line with the AWPBs approved by the PSC and IFAD, (iii) the development of operational strategies and establishment of effective tools for Programme implementation, (iv) the financial and administrative management of Programme resources, preparation of AWPBs, mobilisation and coordination of implementation partners, (v) the monitoring and recording progress and (vi) the procurement of services and supplies.

B. Programme Implementation

The implementation of the programme will be mainstreamed into the Government of Kenya (GoK) system, both at national and county level.

9. At National Level. The LPA will collaborate and enter into Memorandum of Understanding (MoUs) with Programme partners such as Governments of each targeted county as well as with service providers for the Technical Assistance (TA) in order to inter alia, support the implementation of the programme components and any other relevant activities; such as policy dialogue, implementation of Environmental and Social Management Plans, Knowledge Management, and M&E (Baseline and impact studies). In this regard, the LPA will enter into contractual agreements with service providers/partners, inter alia to carry out the following activities (i) support to PCU for the implementation of component 1 and overall support to the County teams, (ii) support to the implementation of Farmers Field Schools, (iii) support to training of the key youth groups on entrepreneurial skills, and (iv) support the implementation of PPPP/business plan activities.

10. Among other things, each MoU/contractual agreement shall clearly specify, the scope of the work to be undertaken, staffing and institutional arrangements, budget, reporting and fiduciary requirements, implementation records, performance evaluation criteria where relevant, and it will indicate clearly that a register of assets acquired by the financing will be maintained. The MoUs shall be submitted to the Fund for its prior approval and shall not be modified without the prior consent of the Fund.

11. At County level. A County Programme Implementation Team (CPIT), headed by the County programme coordinator from the Fisheries Department, will be established and will be responsible for implementation of programme activities. The team will comprise mainly staff from the County Departments of Fisheries with participation of county staff from other relevant Departments. The team will be responsible for mobilization and awareness creation about the programme, monitoring and technical backstopping, and extension and advisory services. It will work directly with programme beneficiaries and will report to the CEC in charge of fisheries.

C. Knowledge management (KM) and Monitoring and Evaluation (M&E)

12. The Programme KM/M&E system managed by the PCU shall be set up within six months of programme implementation and shall be deployed at two levels of programme management, at PCU and County level. KM/M&E system shall be based on the quantitative and qualitative indicators provided in the Logical Framework and aligned to IFAD's recommended analytical structure, the Results and Impact Management System (RIMS). These indicators will be reviewed and finalised during Programme start-up with gender-sensitive indicators included as required. In addition, since some of the activities will be contracted out to service providers and private sector partners, explicit monitoring requirements will be included in all agreements as part of their contractual obligations and the M&E system will provide an effective tool for the PCU to monitor the performance of service providers.

D. Programme Implementation Manual (PIM)

13. Preparation. The LPA shall prepare a consolidated draft PIM acceptable to the Fund. The PIM shall include among other arrangements: (i) institutional coordination and day-to-day execution of the Programme; (ii) Programme budgeting, disbursement, financial management, procurement, monitoring and evaluation, reporting and related procedures; (iii) detailed description of implementation arrangements for each Programme component; and (iv) such other administrative, financial, technical and organizational arrangements and procedures as shall be required for the Programme.

14. Approval and Adoption. The LPA shall forward the draft PIM to the Fund for no objection. The LPA shall adopt the PIM, substantially in the form approved by the Fund, and the LPA shall promptly provide copies thereof to the Fund. The Borrower shall carry out the Programme in accordance with the PIM and shall not amend, abrogate, waive or permit to be amended, abrogated, or waived, the aforementioned manual, or any provision thereof, without the prior written consent of the Fund.

Schedule 2

Allocation Table

1. Allocation of Loan Proceeds. The Table below sets forth the Categories of Eligible Expenditures to be financed by the Loan and the allocation of the amounts to each category of the Financing and the percentages of expenditures for items to be financed in each Category:

| Category | IFAD Loan Amount Allocated (expressed in USD) | Percentage (net of taxes) |
|-------------------------------|-----------------------------------------------|---------------------------|
| I. Goods, Services and Inputs | 10 700 000 | 100% |
| II. Grants and Subsidies | 6 600 000 | 100% |
| III. Consultancies | 9 100 000 | 100% |
| IV. Operating costs | 4 500 000 | 100% |
| V. Salaries and Allowances | 5 100 000 | 100% |
| Unallocated | 4 000 000 | |
| TOTAL | 40 000 000 | |

The category "Goods, Services and Inputs" includes inter alia civil works for improvement of public infrastructure under sub-component 2.2. and preparation of the PCU offices and training facilities for aquaculture. It also covers water supply and fences for new and rehabilitated smallholder aquaculture production facilities and equipment for aquaculture inputs under component 1, costs for strengthening research institutions, programme vehicles and office equipment. The category also includes the meeting costs, training and workshops for preparing SAGs, youth ASEs, training of trainers, programme dissemination and extension activities.

The category for "Consultancies" includes inter alia the Programme's technical assistance under component 1, the FFS, back-stopping the youth ASEs and surveys and studies under component 1. Under component 2, the category includes inter alia the costs for the advisors, the costs of the transaction advisers' technical assistance, support for the PPPP and Business Plan (preparation and evaluation) activities as well as other required technical assistance under sub-component 2.2.

"Grants and Subsidies" includes inter alia the costs for supporting the business plan implementation under the ASEs, the SAGs, the aggregators and the PPPPs.

"Operating Costs" includes inter alia extension costs, office and vehicle running costs for the National and Regional PCUs, and operating costs for the technical assistance.

"Salaries and Allowances" cover inter alia the National and Regional PCU costs as well as field allowances for extension agents.

2. Start-up Costs. Withdrawals in respect of expenditures for start-up costs incurred before the satisfaction of the general conditions precedent to withdrawal shall not exceed an aggregate amount of USD 550 000.

3. Retroactive financing. As an exception to Section 4.08(a)(ii) of the General Conditions, specific eligible expenditures up to the equivalent of three hundred and sixty thousand United States dollars (USD 360 000) incurred from 1 October 2017 to the date of entry into force of the Financing Agreement may be pre-financed by the Government and reimbursed from the Financing after the Financing Agreement has entered into force and the conditions precedent to withdrawal have been met. They will be included in the first AWPB, and any purchases of goods and services disclosed in the Procurement Plan.

Schedule 3

Special Covenants

In accordance with Section 12.01(a)(xxiii) of the General Conditions, the Fund may suspend, in whole or in part, the right of the Borrower to request withdrawals from the Loan Account if the Borrower has defaulted in the performance of any covenant set forth below, and the Fund has determined that such default has had, or is likely to have, a material adverse effect on the Programme:

1. **Anticorruption.** The Borrower ensure that the systems governing the expenditure from the Programme funds will be subject to national and IFAD anti-corruption practices and in this regard, IFAD's anti-corruption policy shall be communicated as appropriate, including its concept of zero tolerance and the mechanisms for reporting suspected irregular practices.
2. **SECAP Procedures.** The Borrower shall ensure, as a key focus of the Programme, that water quality and quantity as well as appropriate agro-ecological zones for aquaculture development are given sufficient attention during the programme implementation.
3. **Gender strategy.** The Borrower shall ensure that a strategy for gender has been designed to contribute to the social and economic inclusion of youth, women and other vulnerable and marginalised groups and offer them an equal opportunity to participate and benefit from the programme activities.
4. **Internal audit.** The MoALF shall designate one of the internal auditors on secondment from National Treasury to audit the PCU and periodically visit and review the internal audit processes performed by internal auditors at Programme Counties. Internal audit reports may be requested by IFAD in a mutually acceptable manner.
5. **Audit Committee.** A MoALF Audit Committee shall be formed to review and ensure action is taken on internal and external audit findings and to review regular reports on budget execution.

Logical framework

| Results Hierarchy | Indicators | | | | Means of verification | | | Assumptions (A) and Risks (R) |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | Name | Base-line ¹ | Mid-Term | End Target | Source | Frequency | Responsible | |
| Outreach: | # of persons receiving technical and/or financial services promoted or supported by the Programme. ² | 0 | 150,000 (25,000 HH) | 213,000 (35,000 HH) | Fisheries enterprise records, Economic Surveys, Programme reports, baseline and impact studies. | Annual. | PCU and Counties. | A: Supportive policy and legal framework. |
| Goal: | # households have improved asset ownership index compared to baseline.* | 0 | 17,750 | 35,500 | RIMS baseline and impact surveys, household survey. | Year 1, MTR & Year 8. | PCU. | A: Favourable conditions for domestic fish trade. |
| Reduced poverty and increased food security and nutrition in rural communities. | % good dietary diversity (data for households and women). ³ | 0 | 30% increase | 60% increase | RIMS baseline and impact surveys, household survey. | Year 1, MTR & Year 8. | PCU. | A: Favourable conditions for domestic fish trade. |
| Development Objective: | % of target households reporting increased annual net income from baseline, disaggregated by fish farmers, processors and traders.* | 0 | 30% | 50% | Fisheries enterprise records, Economic Surveys, Programme reports, baseline and impact studies | Annual. | PCU. | A: Favourable conditions for aquaculture farming. |
| To increase the incomes, food security and nutritional status of the wider communities of poor rural households involved in aquaculture in the targeted Counties. | % increase in national annual fish consumption, (current national average 3.6 kg/capita). | 0 | 10% | 25% | Household Food Survey. | Year 1, MTR & Year 8. | PCU, MoALF. | A: Supportive GoK foreign trade policy for fish. |
| Outcomes/Components: | # households reporting an increase in production and graduated from level 1 (subsistence) to level 2 (semi-commercial).* | 0 | 11,700 | 16,400 | Economic Surveys, Programme reports (baseline and impact studies), specific survey to monitor performance of C1 farmers. | Six-monthly. | PCU, service provider | |
| Outcome 1: To improve production, productivity as well as food security and nutrition of smallholder farmers. | Composite index of market prices of fish and fish products in Programme areas. | 100 | 95 | 80 | Price monitoring sample surveys in target and control areas. | Six-monthly | Service provider. | (A) Prices and costs fall with greater value chain efficiency. |
| | # households reporting adoption of environmentally sustainable and climate resilient technologies and practices.* | 0 | 15,000 | 24,800 | Programme reports (baseline and impact studies). | Annual. | PCU. | |
| | # persons reporting an increase in consumption of fish.* | 0 | 120,000 | 300,000 | Programme reports (baseline and impact studies). | Annual | PCU | |
| Outputs: 1.1 Enhanced smallholder aquaculture production. | # households accessing aquaculture production input and/or technological packages.* | 0 | 20,000 | 29,900 | PCU M&E surveys and reports. | Six - monthly. | PCU. | R: Poor maintenance of investments and/or inadequate business skills result in early collapse of individual/ group fish production or support enterprises. |

¹ All without-Programme data to be determined in baseline survey and verified/updated at Programme start.

² All target groups are disaggregated by gender and age. Each farmer or non-producing value chain actor represents an average household of six persons.

³ Good dietary diversity for households defined as intake of 5 food groups out of 12 food groups, and for women intake of 5 food groups out of 10 food groups.

| Results Hierarchy | Indicators | | | | Means of verification | | | Assumptions (A) and Risks (R) |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|----------------|------------------|-------------------------------------------------------------------|----------------|--------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | Name | Base-line ¹ | Mid-Term | End Target | Source | Frequency | Responsible | |
| 1.2 Development of enterprises in support of smallholder aquaculture production. | # fishponds constructed, upgraded or rehabilitated and stocked with fish in an environmentally sustainable and climate smart manner. | 0 | 20,000 | 29,900 | PCU M&E surveys and reports. | Six-monthly. | PCU. | R: Availability of land and water for construction of new facilities. R: High cost of rehabilitation. |
| | # persons trained in business management. ^{4*} | 0 | 25,000 | 30,400 | PCU M&E surveys and reports. | Six-monthly. | PCU. | |
| 1.3 Community nutrition initiatives. | # households provided with targeted support to improve their nutrition.* | 0 | 25,000 | 35,400 | PCU M&E surveys and reports. | Six-monthly. | PCU | |
| Outcome 2: To improve the efficiency of the value chain in fish and fish products by promoting a business approach at all scales. | value of fish products marketed by Programme beneficiaries. ⁵ | 0 | USD 70 million | USD 110 million | Economic Surveys, Programme reports, baseline and impact studies. | Annual. | PCU, MoALF and Counties. | A: Favourable climate conditions and no disease outbreak. R: Limited local fish marketing opportunities for lack of local purchasing power. |
| | # supported rural aquaculture related enterprises reporting an increase in profit.* | 0 | 105 | 240 | PCU M&E surveys and reports. | Annual. | PCU, MoALF and Counties. | A: Favourable climate conditions and no disease outbreak. R: Limited local fish marketing opportunities for lack of local purchasing power. |
| Outputs: 2.1 Smallholder-based aquaculture value chain development. | # persons trained in business management.* | 0 | 5,000 | 15,760 | PCU M&E surveys and reports. | Six-Monthly. | PCU. | R: High transaction costs deter enterprises from entering outgrower arrangements with Programme smallholders. |
| | # smallholder households included in outgrower or aquahub schemes and linked to the market.* | 0 | 3,500 | 9,360 | PCU M&E surveys and reports. | Six-monthly. | PCU. | R: High transaction costs deter enterprises from entering outgrower arrangements with Programme smallholders. |
| | # aquaculture-related enterprises accessing business development services.* | 0 | 5,000 | 14,000 | PCU M&E surveys and reports. | Six - monthly. | PCU. | R: High transaction costs deter enterprises from entering outgrower arrangements with Programme smallholders. |
| 2.2 Aquaculture sector enabling environment and support services. | # extension officers trained by the Programme.* | 0 | 170 | 170 ⁶ | PCU M&E surveys and reports. | Six monthly. | PCU. | |
| | # knowledge management products developed to support aquaculture. | 0 | 15 | 25 | PCU M&E surveys and reports. | Biannual. | PCU. | A: Supportive policy and legal framework. |
| | # regulations and policies proposed for decision makers for ratification / approval | 0 | 1 | 2 | PCU M&E surveys and reports. | Six-monthly. | PCU. | A: Supportive policy and legal framework. |

⁴ Including: (i) fish production practices and technologies; (ii) fish farming as a business; (iii) good environmental and climate smart farm management; and (iv) off-farm activities, such as post-harvest handling; food safety, hygiene.

⁵ The baseline value for different fish products will be estimated during baseline survey.

⁶ Exact number to be defined during needs assessment.